

FORMATION ACTION EN ÉTABLISSEMENT



La formation-action repose sur le principe qu'un apprentissage est d'autant plus rapide et efficace lorsque les participants prennent part à la formation et en sont les acteurs (Reg W. Revans).

C'est une démarche pragmatique qui nécessite une bonne implication des participants et un soutien des référents (direction, chef de service, coordinateur, etc.) dans la bonne mise en place des préconisations.

C'est un dispositif qui permet le développement de la compétence collective au-delà de la simple montée en compétence des acteurs isolés. Il s'agit d'acquisitions de savoirs et de savoirs faire opérationnels, organisés en fonction des besoins exprimés et à partir de situations concrètes rencontrées sur le terrain.

OBJECTIFS

- Être capable d'adapter les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dans une situation donnée en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Être capable de coconstruire des solutions opérationnelles.



PRÉREQUIS

Etablissement qui accueille des personnes avec un TSA



PUBLIC

Professionnels de l'équipe pluridisciplinaire

DÉROULÉ

En amont :

- Une analyse générale du besoin de l'établissement
- Un devis et une convention

Au démarrage :

- Une rencontre avec le formateur et les professionnels en distanciel pour recueillir les besoins de l'équipe

Avant chaque intervention :

- Transmission par l'équipe ou le coordinateur du programme d'intervention du formateur (lieu, unité, activité, personnes, etc.)

Au moment de l'intervention :

- Observation en situation ou mise en situation par le formateur
- Échanges avec les participants et évaluation formative
- Restitution avec l'équipe, le coordinateur ou le responsable de service
- Temps de prise de note préparatoires au compte-rendu
- Compte rendu écrit du formateur : avec les apports théoriques en fonction de l'évaluation, des références, des préconisations et des objectifs de travail pour la séance suivante.

En fin de période contractuelle :

- Bilan avec le formateur
- Bilan avec le pôle formation

INFORMATIONS



Lieu : en établissement



Horaires : 9h-17h avec 1h de pause déjeuner - ou horaires précisés dans la convention



Durée : 7 heures par jour (dont maximum 6 heures consécutives) précisées dans la convention



Format : Présentiel



Formateur : Professionnel de terrain spécialisé dans l'accompagnement des personnes avec un TSA



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Démarche pédagogique active et participative



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Observation de situation, échanges, illustrations, documents à consulter, compte rendu écrit.



INDICATEURS DE RÉSULTATS

12 établissements suivis en 2022.
16 établissements suivis en 2023.
17 établissements suivis en 2024.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une évaluation de positionnement est prévue en début de formation sous la forme d'un entretien avec l'équipe.

Tout au long du processus de la formation-action des évaluations formatives sont réalisées. Ces résultats sont développés dans le compte rendu écrit du formateur.

Un questionnaire de satisfaction est aussi proposé en fin de formation.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Un délai de 2 mois est requis à partir de l'analyse du besoin réalisée par le pôle formation auprès de l'établissement demandeur.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute information concernant les conditions d'accès aux publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la formation), merci de nous contacter à l'adresse suivante : pole-formation@ceresa.fr



TARIFS PÉDAGOGIQUES

Hors frais annexes
1200€ PAR JOUR